



PROJET GALF

Rapport d'activités Décembre 2017

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations	2
1 Légal	4
3 Media	6
4 Management	11
5 Relations extérieures.....	11
6 Conclusion.....	12

Points principaux

- Arrestation de deux trafiquants à Mamou pour l'abattage de 2 chimpanzés et capture d'un bébé chimpanzé, espèces animales intégralement protégées par le code guinéen de faune mais aussi par la Convention de Washington.
- Condamnation au temps mis du trafiquant Alpha Alimou Doumbouya par la Cour d'Appel de Conakry pour les délits de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère et de deux peaux tannées de crocodiles. Des espèces intégralement protégées par le code guinéen de faune mais aussi par la Convention de Washington.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	16
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	13

- 16 enquêtes réalisées durant le mois de décembre 2017 à Conakry et à l'intérieur du pays.

Durant le mois de décembre 2017, le département d'investigation a fait 16 enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays. Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent des espèces animales intégralement protégées en République de Guinée. Aucune d'elle n'a aboutie à une opération proprement dite.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	2
Nombre de trafiquants en fuite	1

Au courant du mois de **décembre 2017**, **01 opération** a eu lieu :

Au compte du mois de décembre 2017, 0 opération n'a eu lieu. Tout de même, Galf a apporté son soutien technique, juridique aux autorités de la préfecture de Mamou en Moyenne Guinée après l'Opération d'arrestation de deux trafiquants de chimpanzé le **mercredi 20 décembre 2017** à Ourekaba. Une opération très sensible qui a connue une forte implication de GALF dans le cadre du suivi

juridique, audition et déferrement des contrevenants devant le parquet du TPI de Mamou. Le bébé chimpanzé a été saisi et conduit dans le sanctuaire du CCC de Faranah pour une rééducation pour son éventuel relâche.



Figure 1 Lancinet Kourouma et Momo Mansaré tenant les deux chimpanzés massacrés



Figure 2 Lancinet et Momo tenant le bébé chimpanzé capturé après avoir massacré ses parents

1 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	1 Cour d'Appel de Conakry Procès en appel du dossier Ministère Public contre Alpha Alimou DOUMBOUYA
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	5 -Abou DOUMBOUYA -Aboubacar CHERIF -Lancinet KOUROUMA -Momo MANSARE -Lancinet DOUMBOUYA
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	10 -Ibrahima Bangoura -Adama Koulibali -Abdourahamane Sidibé -Abdoul Salam Sidibé -Alpha Alimou Doumbouya -Lancinet Doumbouya -Abou Doumbouya --Aboubacar Chérif -Lancinet KOUROUMA -Momo MANSARE
Décision de Justice (préciser le lieu)	1 Cour d'Appel de Conakry

Ce mois-ci, il y'a eu pas eu une(1) audience à la cour d'appel de Conakry. Présentement, cinq (05) Trafiquants se trouvent derrière les barreaux, dix (10) trafiquants sont en attente de procès en appel et deux autres (2) sont sous contrôle judiciaire.

Durant ce mois décembre 2017, le département juridique a effectué plusieurs Assistance juridiques et judiciaires dont les plus marquants sont :

Dossier d'OUREKABA :

Le 20 décembre 2017, Galf a reçu une information émettant de la Direction Nationale des Eaux et forêts par le biais de son point focal CITES ,faisant état de l'arrestation de deux trafiquants de chimpanzé qui auraient capturés et abattus sauvagement trois chimpanzés dont deux morts et un bébé chimpanzé vivant. Sur le coup ils ont sollicité l'assistance technique et juridique de GALF.

Le 21 décembre 2017 une équipe mixte composée des agents du corps des conservateurs de la nature et ceux de Galf a été automatiquement déployée sur le terrain plus précisément à la sous préfecture d'Ourekaba, préfecture de Mamou pour le suivi du dossier.

Arrivé sur les lieux, les contrevenants ont été aussitôt entendus sur procès verbal. Au cours de leurs auditions, les prévenus ont clairement reconnu les délits de chasse, capture, abattage et circulation des espèces animales en l'occurrence le chimpanzé classé en annexe 1 de la loi nationale et internationale relatives à la protection et conservation des grands singes et autres espèces animales menaces d'extinction notamment la CITES et la loi L/99/038/ 9 décembre 1999. Dans la poursuite de l'audition ils ont pointés du doigt un caporal chef du nom de Bilalo comme commanditaire de l'acte horrible.

A la suite de l'audition, suivant le cours de la procédure pénale, les deux trafiquants ont été déférés au tribunal de première instance de Mamou. Réceptionnant les mis en cause, le procureur a aussi auditionné les prévenus sur les faits de flagrant délit de chasse, capture, abattage, circulation prévus et punis dans le code de protection et réglementation de la chasse. Reconnaisant les différentes charges, les délinquants ont été placés sous mandats de dépôt à la maison centrale de Mamou en attente de leur procès.

Suivi d'audience du cas Alpha Alimou DOUMBOUYA à la cour d'Appel de Conakry

Le 13 décembre 2017, la cour d'appel de Conakry recevait M Alpha Alimou DOUMBOUYA pour des délits de détention, circulation et commercialisation de trophée d'espèces animales intégralement protégés à savoir : une peau de panthère et deux peaux de crocodiles. Durant l'audience, la cour a reconnu coupable le sieur DOUMBOUYA des faits de détention, circulation et commercialisation des trophées d'espèces d'animaux.

Pour la décision, la cour a condamné le sieur sur l'action publique au temps mis et sur l'action civile au paiement de 10.000.000 à titre des dommages et intérêts.



Alpha Alimou Doumbouya, trafiquant condamné par la Cour d'Appel de Conakry au temps mis pour trafic de peau de panthère et de crocodile

2 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 30			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	03	22	05

Au courant du mois de décembre 2017, il y a eu production de **30** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **02** pièces radio, **03 pièces** papier et **22** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur la confirmation d'une part de la décision sur l'affaire N'Kaye Sidibé et 3 autres complices impliqués dans le trafic d'ivoires mais de l'autre la condamnation d'un trafiquant de peaux de crocodiles au temps mis par la Cour d'Appel de Conakry reconnu coupable des faits mis à sa charge. En outre, il faut aussi signaler les publications sur l'arrestation de deux présumés braconniers à Mamou pour massacre de deux chimpanzés et capture d'un de leur bébé. Des espèces intégralement protégées par le code guinéen de faune et aussi par la Convention de Washington.

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Presse Internet : Quelques exemples

LEDECLIC.info
L'info vraie n'a pas de prix!

ACCUEIL ACTUALITÉS GRAND ANGLE PORTRAITS LA GRANDE INTERVIEW DIASPO

Cour d'Appel de Conakry : Un trafiquant guinéen de trophées d'animaux sauvages protégés condamné au temps mis !

10 décembre 2017 Rédaction



Condamné à 6 mois de prison ferme en premier ressort pour les délits de détention, circulation et commercialisation de trophées d'espèces animales intégralement protégées, M. Alpha Alimou Doumbouya vient d'être situé sur son sort ce mercredi 13 décembre 2017 par la Cour d'Appel de Conakry. Contrairement à la décision rendue en première instance, M. Doumbouya a été condamné au temps mis et sur l'action civile, au paiement de 10.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts au Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts.

Pour rappel M. Alpha Alimou Doumbouya avait été mis aux arrêts le 29 août 2017 en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère et de deux peaux tannées de crocodile, trophées d'espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse mais aussi par la Convention de Washington. L'opération avait été conduite par les agents du Corps des Conservateurs de la Nature grâce au soutien du projet Eagle-Guinée, partenaire de l'Etat dans la lutte contre la criminalité faunique.

Reconnu coupable des faits mis à sa charge par le tribunal de première instance (TPI) de Dikinn, il a écoppé de 6 mois de prison ferme et 90.000 GNF comme amende. Sur l'action civile, le tribunal l'a condamné au paiement d'un montant de 25.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts au Ministère de l'Environnement et Eaux et Forêts. Par la voix de son avocat, l'Appel a été interjeté auprès de la Cour d'Appel de Conakry pour une éventuelle analyse de la décision.

C'est justement dans ce cadre que la Cour d'Appel a entendu le prévenu Alpha Alimou Doumbouya ce mercredi 13 décembre 2017. Au cours de cette audience, la Cour d'Appel a reconnu coupable le prévenu Doumbouya des faits mis à sa charge. Pour la répression, elle condamne Alpha Alimou Doumbouya au temps mis. Sur l'action civile, il est sommé de payer un montant de 10.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts à l'Etat via son Ministère de l'Environnement des Eaux et forêts. Cela contrairement à la décision rendue en première instance où il devait payer un montant de 25.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts.

Cette autre décision vient une fois de plus relancer le débat sur l'engagement tant souhaité des autorités judiciaires guinéennes en matière de lutte contre la criminalité faunique. Selon nos informations, la lutte contre le trafic de faune incombe en grande partie la Justice qui est celle qui finalise les actions entreprises sur le terrain par les acteurs impliqués. Cela en infligeant aux trafiquants présentés devant les tribunaux des peines dissuasives de nature à décourager les autres trafiquants et leur bande de complice à l'échelle internationale.

Pour mémoire, la Guinée a été reconnue comme une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'Ouest ayant comme conséquence, sa suspension auprès de la Convention CITES en mars 2013. Une suspension qui n'est toujours pas levée malgré quelques avancées enregistrées ces 4 dernières années par le Gouvernement et les partenaires.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime transnational. Il représente le 4^{ème} crime mondial, amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Fatou Kourouma

GUINEE NEWS.ORG
SEMÉES NOUVELLES DE LA GUINÉE PAR LES GUINÉENS

ACCUEIL NEWS GRANDS DOSSIERS INTERVIEWS PUBLIREPORTAGE RÉGION

Lutte anti braconnage: deux présumés braconniers mis aux arrêts à Mamou

Par Badicko Diallo - 22 décembre 2017 12:17:45

Partager sur Facebook Tweeter sur Twitter G+ P



Le chimpanzé est une espèce protégée en République de Guinée. Ces derniers temps, cette espèce est dangereusement menacée par les braconniers.

Dans la sous-préfecture de Ourékaba, à 65 kilomètres de la ville de Mamou, deux trafiquants de bébé chimpanzé ont été mis aux arrêts le mercredi 20 décembre. Ces deux présumés braconniers, Lansana Kourouma et Momo Mansaré ont, pour attraper le bébé chimpanzé, tué sa maman et blessé sa sœur, nous apprenons-on.

Quant aux circonstances dans lesquelles ces deux présumés braconniers ont été interpellés, le chef cantonnement explique : « lorsque nous avons été saisis des faits, nous avons dépêché dans le village les conservateurs de la nature déguisés en civil qui se sont fait passer pour des clients. Arrivés, ils ont négocié le prix et mis main sur les deux jeunes.»

Le chimpanzé blessé a rendu l'âme dans les heures qui ont suivi. Les dépouilles des deux chimpanzés ont été transportées à Durékaba-centre pour élucider les enquêtes et procéder à leur mise en terre, a-t-on appris.

Un spécialiste des faunes qui s'occupe des parcs a évacué le bébé chimpanzé pour le parc de Faranah.

Après l'audition de deux présumés trafiquants hier nuit à Durékaba, ils ont été déférés ce vendredi à la Maison centrale de Mamou où ils vont attendre leur procès.

PARTAGER 1 vote

Article précédent: Les négociations avec le SLEOG dans l'imasse: Soumah appelle à une AG ce samedi

Article suivant: Bras de fer autour de la RTS: victime d'un faux bond de l'inter centrale CNTG-USTG, la FESABAG durcit le ton

Badicko Diallo
http://www.guineenews.org
Correspondant à Mamou, Moyenne Guinée

Liens des articles internet publiés :

- 1- <http://www.ledeclic.info/cour-dappel-de-conakry-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-proteges-condamne-temps-mis/>
- 2- <http://www.visionguinee.info/2017/12/15/un-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-proteges-condamne/>
- 3- <http://guineematin.com/actualites/cour-dappel-de-conakry-trafiquant-de-trophees-danimaux-sauvages-proteges-condamne/>

- 4- <http://leverificateur.net/2017/12/16/cour-dappel-de-conakry-un-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-protectes-condamne-au-temps-mis/>
- 5- <http://conakryweb.com/2017/12/18/cour-dappel-de-conakry-un-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-protectes-condamne-au-temps-mis/>
- 6- <http://www.bcmedia.org/2017/12/17/cour-dappel-de-conakry-un-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-protectes-condamne-au-temps-mis/>
- 7- <http://lemakona.com/cour-dappel-de-conakry-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-protectes-condamne-temps-mis/>
- 8- <http://soleilfmguee.net/cour-dappel-de-conakry-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-protectes-condamne-temps-mis/>
- 9- <http://flammeguee.com/cour-dappel-de-conakry-trafiquant-guineen-de-trophees-danimaux-sauvages-protectes-condamne-temps-mis/>
- 10- <http://africamedia224.com/article.php?id=631>
- 11- <http://guineenews.org/lutte-anti-braconnage-deux-presumes-braconniers-mis-aux-arrets-a-mamou/>
- 12- <https://guineematin.com/actualites/mamou-massacre-de-chimpanzes-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-corps-conservateurs-de-nature/>
- 13- <http://www.ledeclic.info/mamou-massacre-de-chimpanzes-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-corps-conservateurs-de-nature/>
- 14- <http://www.visionguinee.info/2017/12/23/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets/>
- 15- <http://leverificateur.net/2017/12/26/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-par-le-corps-des-conservateurs-de-la-nature/>
- 16- <http://guineeprogres.net/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-corps-conservateurs-de-nature/>
- 17- <http://leprojecteurguinee.com/index.php/2017/12/26/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-par-le-corps-des-conservateurs-de-la-nature/>
- 18- <http://conakryweb.com/2017/12/26/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-par-le-corps-des-conservateurs-de-la-nature/>
- 19- <http://www.guineevox.com/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-par-le-corps-des-conservateurs-de-la-nature/>

- 20- <http://lemakona.com/massacre-de-chimpanzes-a-mamou-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-corps-conservateurs-de-nature/>
- 21- <http://www.africanewsmag.com/fichiers/blog10-999.php?langue=fr&type=rub11&code=calb3879&num=>
- 22- <http://soleilmguinee.net/mamou-massacre-de-chimpanzes-deux-presumes-trafiquants-mis-aux-arrets-corps-conservateurs-de-nature/>

Radio:

- 1- **Radio Bonheur FM** : Intervention de l'Officier média sur les antennes de la radio Bonheur FM sur la Condamnation du prévenu Alpha Alimou Doumbouya au temps mis par la Cour d'Appel de Conakry. Par ailleurs, il avait été reconnu coupable du délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère et de deux peaux tannées de crocodiles, espèces animales intégralement protégées par le code guinéen de faune et de Washington. Lien dropbox: https://www.dropbox.com/s/gwqbskasxd6wegk/FM_A%20RADIO_12212017_171245.3gpp?dl=0
- 2- **Radio Bonheur FM** : Interview de l'Officier Media sur les antennes de la dite radio sur le massacre de chimpanzés à Ourekaba, située à 65 km de Mamou en Moyenne Guinée. Deux présumés braconniers ont été mis aux arrêts, auditionnés et déférés au près du parquet de TPI de Mamou
Lien dropbox : <https://www.dropbox.com/s/g18fn3dez7aou3d/GALF%20MAMOU.mp3?dl=0>
- 3- **Radio Soleil FM**: Le correspondant local de la radio base du côté de Mamou a fait un reportage sur le processus d'arrestation et de déferrement auprès du parquet du TPI de Mamou des deux prévenus impliqués dans le massacre de deux chimpanzés suivi de la capture d'un bébé chimpanzé.
Lien dropbox : <https://www.dropbox.com/s/91lxwz1g67i9b5f/Mamou%20sogoroya%2022.mp3?dl=0>

Presse écrite : Un exemple



Cour d'Appel de Conakry

Un trafiquant de trophées d'animaux condamné au paiement de dix millions de francs guinéens

Condamné à 6 mois de prison ferme en premier ressort pour les délits de détention, circulation et commercialisation de trophées d'espèces animales intégralement protégées, Alpha Alimou Doumbouya a été situé sur son sort le mercredi 13 décembre 2017 devant la Cour d'Appel de Conakry. Contrairement à la décision rendue en première instance, M. Doumbouya a été condamné au temps passé en détention, et sur l'action civile, au paiement de 10.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts au ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

Pour rappel, Alpha Alimou Doumbouya avait été mis aux arrêts le 29 août 2017 en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau entière de panthère et

criminalité faunique.

Reconnu coupable des faits mis à sa charge par le Tribunal de première instance (TPI) de Dixinn, il a écopé de 6 mois de prison ferme et 90.000 GNF comme amende. Sur l'action civile, le tribunal l'a condamné au paiement d'un montant de 25.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts au ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts. Par la voix de son avocat, l'appel a été interjeté auprès de la Cour d'Appel de Conakry pour une éventuelle analyse de la décision.

C'est dans ce cadre que la Cour d'Appel a entendu le prévenu Alpha Alimou Doumbouya le mercredi 13 décembre 2017. Au cours de cette audience, la Cour d'Appel a reconnu coupable le prévenu Doumbouya des faits mis à sa charge. Pour la répression, elle condamne

intérêts.

Cette autre décision vient une fois de plus relancer le débat sur l'engagement tant souhaité des autorités judiciaires guinéennes en matière de lutte contre la criminalité faunique. Selon nos informations, la lutte contre le trafic de faune incombe en grande partie à la Justice, qui finalise les actions entreprises sur le terrain par les acteurs impliqués. Cela en infligeant aux trafiquants présentés devant les tribunaux des peines dissuasives de nature à décourager les autres trafiquants et leurs bandes de complices à l'échelle internationale.

Pour mémoire, la Guinée a été reconnue comme plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'Ouest ayant comme conséquence sa suspension auprès de la Convention CITES en mars

3 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	2
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois de décembre 2017 fut marqué par une politique managériale axée sur la relance des enquêtes tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays mais aussi, une forte implications de GALF en vers des autorités pour la lutte contre le trafic d'espèces animales intégralement protégées dans la région Foutanienne. Ce qui a d'ailleurs porté fruit par l'assistance de GALF aux autorités préfectorale de Mamou dans le suivi juridique, audition et déferrement de deux présumés trafiquants de chimpanzés où un bébé chimpanzé a été saisi. Grâce à la collaboration entre GALF et le CCC (centre de conservation de chimpanzé), le petit animal sera sauvé de ses bourreaux pour suivre une nouvelle vie au sanctuaire avant d'être à la longue relâcher.

Le recrutement continue, la formation des enquêteurs et la réorganisation du département investigation est en cours.

4 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		14	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	14

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 - 1- Le point focal CITES du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

- 2- Le Commandant de la gendarmerie de Koundara.
- 3- Le juge de paix de Koundara.
- 4- Le Chargé des Etudes de dossiers au Haut Commandement de la gendarmerie Nationale.
- 5- Le Commissaire de la Police Internationale.
- 6- Le Conservateur du Parc de Badiar.
- 7- Le Directeur Préfectoral de l'Environnement de la préfecture de Koundara.
- 8- Le Procureur du TPI de Mamou.
- 9- Le Substitut du Procureur du TPI de Kaloum.
- 10- Le Juge d'Instruction du TPI de Kaloum.
- 11- Le point focal de la CITES.
- 12- Le point focal de la criminalité faunique au Ministère de la Sécurité.
- 13- Le régisseur de la prison civile de Mamou
- 14- Le Juge d'instruction de Mamou.

5 Conclusion

Au département management, le mois de décembre 2017 fut marqué en premier lieu par l'implication de GALF auprès des autorités du gouvernement dans le suivi de l'affaire Ministère Public Alpha Alimou Doumbouya auprès de la Cour d'Appel de Conakry, impliqué dans le trafic de peaux de panthère et de crocodiles. Mais aussi par le soutien de GALF aux autorités de la préfecture de Mamou dans le suivi juridique, audition et déferrement des deux contrevenants faunique au TPI de Mamou pour massacre de chimpanzé, espèce intégralement protégée par le code guinéen de faune mais aussi par la Convention de Washington.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.